

Séance ordinaire du 17 juin 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°17062025D02

Objet : Finances Locales – Versement d’une subvention à l’association « ARCADE, une terre pour vivre »

Date de la convocation et de l’affichage : 11 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 2

Le 17 juin 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Christine CARREL
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD		X		Mylène AVILA
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D02

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D02-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Christine CARREL

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres du conseil municipal la délibération n°07112023D01, autorisant la signature d'une convention de coopération décentralisée avec l'association « ARCADE, une terre pour vivre » et l'engagement de la commune à verser une subvention annuelle de 8 000 € à l'association, en application de ladite convention. Il convient désormais de délibérer afin de procéder au versement de la subvention pour l'exercice 2025.

Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°07112023D01 portant sur la signature d'une convention de coopération décentralisée avec l'association « ARCADE, une terre pour vivre » ;

Vu la convention de coopération décentralisée signé le 7 novembre 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association « ARCADE, une terre pour vivre » au titre de l'année 2025.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 17 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Christine CARREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D02

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D02-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025